

**COMMUNE DE SORBIERS-**

**42290**

**ARRETE  
DU MAIRE**

**ARR 2026-072**

**Le Maire de la commune de Sorbiers (42290),**

**VU** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint ;

**VU** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle le nombre d'adjoints a été fixé à huit et les adjoints ont été élus ;

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de garantir une action publique de proximité, lisible et efficace, au service des habitants de Sorbiers ;

**CONSIDERANT** que les domaines de la culture, des affaires générales et de la communication occupent une place essentielle dans la vie communale, tant pour la qualité du service rendu à la population que pour le dynamisme, l'information et l'attractivité de la commune ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de confier à Madame Nadine SAURA, Première adjointe, une délégation de fonctions et de signature dans ces domaines afin d'en assurer le pilotage, le suivi régulier et la coordination avec les services municipaux ;

**CONSIDERANT** que l'exercice des fonctions de 1<sup>ère</sup> adjointe est effectif depuis le 21 mars 2026 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est donnée à Madame Nadine SAURA, 1<sup>ère</sup> adjointe, dans les domaines suivants : culture, affaires générales et communication.

Dans ces domaines, Madame Nadine SAURA est chargée de l'instruction, du suivi et de la gestion des affaires correspondantes.

**ARTICLE 2 :** La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature générale pour tous les actes, arrêtés, décisions, conventions, pièces administratives et correspondances relevant des domaines définis à l'article 1.

Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Elle comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

**1. Culture**

- Programmation et politique culturelle (courriers, décisions, contrats)
- Gestion des équipements culturels, dont l'espace culturel « L'Échappé » et la médiathèque (courriers, décisions, contrats)
- Relations avec les associations culturelles
- Actions relatives aux archives communales
- Développement du patrimoine et du tourisme

## 2. Communication

- Élaboration et diffusion des supports de communication municipale
- Gestion des outils numériques et d'information
- Relations avec la presse et communication institutionnelle
- Communication interne

## 3. Affaires générales

- Accueil des administrés
- Recensement de la population
- Délivrance de documents administratifs
- Organisation des élections
- Jury d'assises
- Vie des assemblées, assurances et contentieux (courriers, décisions, contrats)
- Demande des dossiers de subvention
- Correspondance générale avec les administrés

## 4. Commande publique

- Préparation, passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

La signature de Madame Nadine SAURA devra être précédée de la mention :

« Pour le Maire et par délégation, L'Adjointe déléguée à la culture, aux affaires générales et à la communication, Nadine SAURA ».

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, communiqué aux services municipaux et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Le Directeur Général des Services est chargé de sa mise en œuvre.

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2026-044 en date du 27 mars 2026.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon cedex 03 – téléphone : 04 78 14 10 10, télécopie : 04 78 14 10 65) dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sorbiers, le 10 avril 2026

Le Maire,

Olivier VILLETTELLE



MAIRIE DE SORBIER  
42290 LOIRE